

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-394-1929 promulguant Le décret du 13 mars 1929, qui public et met en application provisoire l'arrangement additionnel à l'accord commercial du 23 février 1928 entre la France et l'Union économique Belgo luxembourgeoise.

n° 1-394-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 septembre 1929

Numéro JO
n° 394 du 30/09/1929

Date du numéro
30 septembre 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1854

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 mars 1929, qui publie et met en application provisoire l'arrangement additionnel à l'accord commercial du 25 février 1928 entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise : Vu la dépêche ministérielle n° S07 du 25 mai 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret susvisé du 15 mars 1929 qui publie et met en application provisoire l'arrangement additionnel à l'accord commercial du 23 février 1928 entre la France et l'Union économique belso-luxembourgeoise. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,